

ANNÉE 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS



1- BILAN DES ACTIONS 2023

- L'association
- L'aide aux victimes
- La communication
- La sensibilisation

2- BILAN FINANCIER 2023

- Les charges
- Les produits
- Le compte de résultat
- Le bénévolat
- Le financement participatif

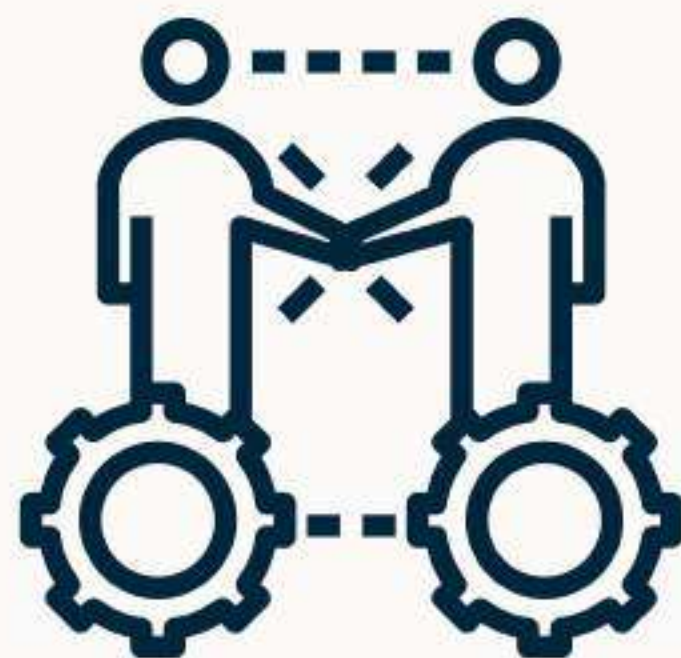
3- PRÉVISIONNEL 2024

- L'aide aux victimes
- L'implantation en Guadeloupe
- La sensibilisation
- Le budget prévisionnel : les charges
- Le budget prévisionnel : les produits



BILAN DES ACTIONS 2023





L'ASSOCIATION

L'ASSOCIATION : en bref



Créée en 2011 par des professionnels malades des pesticides, l'association est le fruit d'un double constat :

- les pesticides employés dans le cadre professionnel causent des dégâts importants et irréversibles sur la santé
- la reconnaissance en tant que victime des pesticides ne peut s'obtenir sans une véritable bataille judiciaire.

Depuis la création de l'association il y a plus de treize ans par ces professionnels agricoles dont Paul François (agriculteur charentais ayant fait condamner Monsanto), Phyto-Victimes n'a de cesse d'accompagner et de soutenir les victimes des pesticides.

Hommes et femmes, ils sont majoritairement exploitants ou salariés agricoles, para-agricoles, mais aussi agents de voirie, paysagistes, salariés de la désinfection, de la désinsectisation, de la dératisation, du traitement du bois, des métiers de la fleur...

Les pathologies les plus représentées parmi les victimes adultes sont celles des **3 tableaux de maladies professionnelles en lien avec les pesticides** : maladie de Parkinson, cancer de la prostate et hémopathies malignes. Sont également recensées d'autres pathologies comme les glioblastomes (tumeurs cérébrales), les cancers du poumon et de la vessie, etc.

Depuis 2020, l'association accompagne également des **enfants de professionnels ayant été exposés in utero** et souffrant de pathologies ou malformations (tumeurs cérébrales, leucémies, hypospadias, fentes labio-palatines, troubles du neuro-développement dont l'autisme)...

L'ASSOCIATION : les dates clés



**FIVP : Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides*

L'ASSOCIATION : les missions



**Accompagner les
malades et défendre
leurs droits**



**Faire reconnaître les
pathologies liées aux
pesticides**



**Faire progresser et
simplifier la prise en
charge des malades**



**Soutenir la prévention,
contribuer à renforcer
la législation**

L'ASSOCIATION : le conseil d'administration



ANTOINE LAMBERT
PRÉSIDENT



JULIEN GUILLARD
VICE-PRÉSIDENT

** Depuis sa fonction 2024*



JEAN-LUC GOUDENÈCHE
TRÉSORIER



DOMINIQUE BEAUFORT
SECRÉTAIRE



PASCAL FOURNEAU
ADMINISTRATEUR



SARAH BAILLY
ADMINISTRATRICE STAGIAIRE

** Intégrée en juin 2023*



CHARLES MORIN
ADMINISTRATEUR STAGIAIRE

** Intégrée en novembre 2023*

L'ASSOCIATION : l'équipe salariée



ALINE FOURNET

DIRECTRICE **arrivée en juin 2023*



CLAIRE BOURASSEAU

RESPONSABLE DU SERVICE VICTIMES



STESSY REKKAS

CHARGÉE DE COMMUNICATION

**arrivée en septembre 2023*



LOÏC PRIEUX

SERVICE VICTIMES MÉTROPOLE



VÉRONIQUE DEVONIN

SERVICE VICTIMES

MARTINIQUE

**départ en juin 2024*



ANNE-LAURE EUGENIE

SERVICE VICTIMES

GUADELOUPE

**arrivée en février 2024*

L'ASSOCIATION : les chiffres clés



L'ASSOCIATION

5 administrateurs
6 salariés

323 adhérents
142 donateurs

3 antennes en :

Métropole

*avec des établissements en
Nouvelle-Aquitaine,*

Centre-Val-de-Loire et Normandie

Martinique

Guadeloupe



L'AIDE AUX VICTIMES

Métropole :

290 dossiers actifs en 2023
dont

80 nouveaux accompagnements

48 accords de maladies
professionnelles obtenus

Martinique :

50 nouveaux accompagnements

23 accords de maladies
professionnelles obtenus



LA SENSIBILISATION

310 élèves sensibilisés

700 personnes sensibilisées

9 268 professionnels de santé



L'AIDE AUX VICTIMES

L'AIDE AUX VICTIMES : en bref

Phyto-Victimes a pour vocation principale l'aide aux professionnels exposés aux pesticides et leur accompagnement dans les démarches de reconnaissance en maladie professionnelle.

Pour cela, 3 salariés informent, orientent et accompagnent les victimes en Métropole et aux Antilles (en 2023).

PUBLIC CONCERNÉ

**Professionnels atteints d'une pathologie
liée à l'exposition aux pesticides**

tous régimes, actifs ou retraités

Travailleurs de l'agriculture | Salariés espaces verts
Salariés du bois | Agents de voirie
Salariés dératisation, désinfection, désinsectisation
etc.

**Enfants atteints d'une pathologie,
exposés in utero via l'exposition professionnelle
d'un ou des deux parents**

PATHOLOGIES

Cancer de la prostate
Maladie de Parkinson
Hémopathies malignes

Cancers bronchiques
Cancers de la vessie
Maladies du sang
Glioblastomes (tumeurs cérébrales)
etc.

Leucémies ; Tumeurs cérébrales ; Fentes labiopalatines
Hypospadias
Troubles du neuro-développement

L'AIDE AUX VICTIMES : l'accompagnement

En 2022, le FIVP (Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides) a reçu 650 demandes de reconnaissance en maladies professionnelles. Parmi ces 650 dossiers, 27% n'ont pas été traités car non complets, irrecevables... Sur les 539 dossiers instruits, 439 ont obtenu un accord (soit 19% de refus).

La procédure peut être longue et infructueuse, d'autant plus si elle est mal préparée.

Voilà pourquoi il est essentiel de se faire accompagner pour faire reconnaître sa pathologie en tant que maladie professionnelle.

Nous avons conscience, chez Phyto-Victimes, de la complexité des dossiers. **C'est pourquoi nous avons mis en place un processus permettant de véritablement accompagner les personnes dans leurs démarches et d'obtenir plus facilement un accord et une indemnisation.** Pour les victimes qui le souhaitent, nous proposons d'envoyer directement le dossier au FIVP sans passer par la caisse d'affiliation. Cela assure une réception rapide du dossier et un meilleur suivi pour notre service.

L'importance de l'accompagnement a également une dimension collective.

Se faire aider par une association experte permet d'**éviter que certaines décisions ne fassent mauvaises jurisprudences** pour d'autres professionnels victimes des pesticides.

Enfin, plus le nombre de professionnels reconnus sera important plus les **risques sanitaires des pesticides seront visibles et pris en considération dans les politiques de prévention.**

Chaque dossier de victime est étudié de manière approfondie et constitué dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).



L'AIDE AUX VICTIMES : la solidarité



Les victimes qui le souhaitent peuvent être représentées par le cabinet d'avocats TTLA avec qui Phyto-Victimes coopère depuis plusieurs années.

Une convention a été établie entre les deux structures afin que les victimes puissent avoir accès à une défense avec un tarif étudié.

Cela évite aux victimes se retrouvant en situation de précarité d'être freinées dans leurs démarches pour des raisons financières.

Dans la même optique, Phyto-Victimes a constitué un fonds grâce à des financements participatifs. L'objectif est d'aider des victimes en difficulté financière en leur prêtant les sommes nécessaires lorsqu'elles engagent des démarches judiciaires.

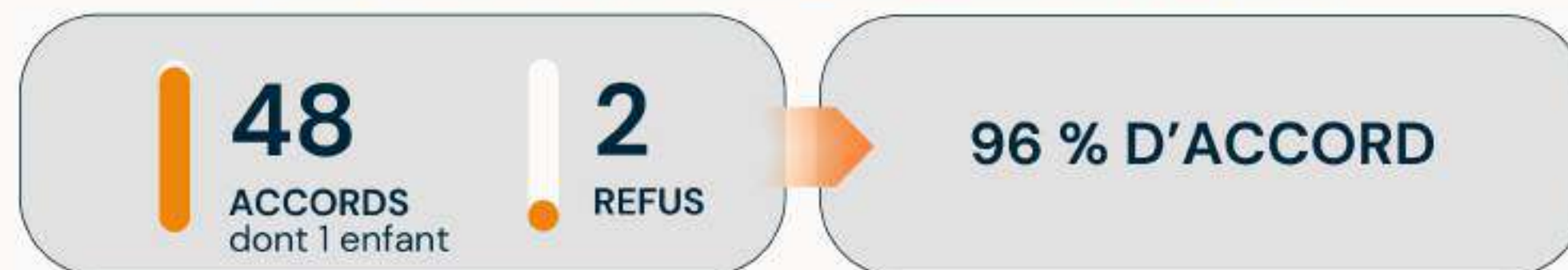
Les sommes ne seront remboursées qu'en cas de victoire de la victime.

Enfin, Phyto-Victimes a mis en place un partenariat avec La Mutuelle Familiale pour proposer aux adhérents qui le souhaiteraient une couverture santé à un tarif négocié.

L'AIDE AUX VICTIMES : l'accompagnement en Métropole en 2023



DÉCISIONS DE RECONNAISSANCES EN MALADIES PROFESSIONNELLES *avec accompagnement Phyto-Victimes en 2023*



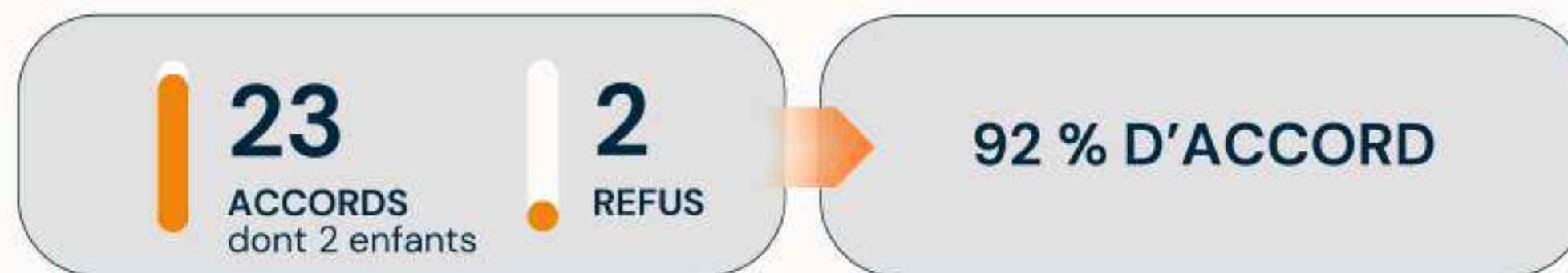
statistiques du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

** dossiers actifs = dossiers traités par le service d'aide aux victimes avec ou sans suite + dossiers sans suite après les premiers contacts avec le standard + dossiers en cours de procédure + dossiers étudiés par TILA ou le service victimes au cours de l'année 2023*

L'AIDE AUX VICTIMES : 2023, l'accompagnement en Martinique en 2023



DÉCISIONS DE RECONNAISSANCES EN MALADIES PROFESSIONNELLES *avec accompagnement Phyto-Victimes en 2023*



L'AIDE AUX VICTIMES : la défense des droits

En parallèle de l'accompagnement individuel des professionnels malades, Phyto-Victimes se bat pour défendre les droits de l'ensemble des victimes. Pour cela, l'association milite pour une prise en charge élargie des victimes, la reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles et l'amélioration des dispositifs existants. Parmi nos actions 2023, nous retiendrons deux sujets que nous avons défendu toute l'année et qui faute de solutions apportées seront à nouveau d'actualité en 2024.



LE COMPLÉMENT D'INDEMNISATION

Le Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides avait notamment pour objectif d'**améliorer le niveau d'indemnisation des non-salariés agricoles** malades. Il attribue à cet effet un complément d'indemnisation.

L'attribution de ce complément se fait par demande volontaire de la victime et aucune action d'information n'a été mise en place à destination des personnes concernées.

En tant qu'association de victimes, Phyto-Victimes a relayé l'information aux victimes qu'elle accompagne, lesquelles ont pu faire leur demande. Mais à ce jour la CCMSA estime à 630 le nombre de victimes éligibles à ce complément sans en avoir fait la demande (faute de connaissance).

Phyto-Victimes demande depuis avril 2023 que les victimes concernées soient informées par courrier de leur droit. Initialement prévue sur le premier semestre 2023, cette action d'information n'a toujours pas été réalisée ce qui lèse 630 personnes.

À ce jour une victime éligible au complément d'indemnisation mais qui n'en a pas été informée, obtiendra un versement avec une rétroaction de 2 ans à partir de sa demande. Si cette dernière avait été correctement informée, elle aurait pu prétendre à une rétroaction à la date de création du FIVP soit le 01/01/2020. **Phyto-Victimes demande donc l'harmonisation de la date de 1er versement du complément d'indemnisation à la date de création du FIVP pour l'ensemble des victimes.**

L'AIDE AUX VICTIMES : la défense des droits



LA FISCALITÉ DES RENTES ACCIDENTS & MALADIES PROFESSIONNELS

Depuis plusieurs années, Phyto-Victimes demande une réponse claire et précise au Gouvernement sur l'imposition des rentes de maladies professionnelles liées aux pesticides pour les exploitants agricoles.

En effet, chaque année, les exploitants agricoles accompagnés par l'association s'interrogent sur la règle à appliquer : certains sont imposés alors que d'autres obtiennent des attestations de non-imposition de la part de leurs caisses MSA... La règle n'est pas la même pour l'ensemble des victimes et une différence de traitement intolérable s'applique.

Phyto-Victimes s'est donc emparée de la question et a mené différentes actions pour obtenir une réponse officielle du Gouvernement :

- Multiples courriers et échanges avec les Ministères concernés (Économie, Agriculture)
- Prises de contact avec plusieurs députés
- Communiqués de presse
- Action collective appelant les victimes à écrire au Ministère concerné
- Soumission de la question en groupes de travail institutionnels
- Etc.

Malgré nos différentes actions et sollicitations, aucune réponse écrite n'a été formulée par les services de l'État.

L'association a toutefois été informée oralement que cette imposition serait une surinterprétation de la législation fiscale : les rentes de maladies professionnelles, pour les exploitants agricoles actifs comme retraités, ne devraient pas être imposées ! En attendant que cette information soit officiellement confirmée, Phyto-Victimes continuera ses actions pour que les victimes ne soient pas injustement imposées sur leurs rentes.

L'AIDE AUX VICTIMES : l'expertise

Notre longue expérience nous permet de justifier d'une expertise reconnue des impacts sanitaires des pesticides. Nos connaissances des expositions professionnelles liées aux pesticides et des effets de ces derniers sur la santé des travailleurs sont particulièrement sollicitées.



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire :

- **Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture**
3 réunions
- **Commission nationale de prévention AT-MP salariés :** *1 réunion*
- **Commission nationale de prévention AT-MP non salariés :** *1 réunion*

GISCOPE 84 :

Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle et environnementale

Commission d'expertise agricole : *3 réunions*

Commission sur les maladies professionnelles : *2 réunions*

Comité de Direction : *1 réunion*

FIVP : Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides

Conseil de Gestion : *2 réunions*

LE FIVP

Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides

LE FIVP est un projet qui a été porté par Phyto-Victimes dès 2016 avec le souhait d'une indemnisation intégrale payée par les firmes et l'État. Moins ambitieux que la proposition initiale, ce guichet unique est finalement créé en 2020 pour traiter l'ensemble des demandes de reconnaissance de maladie professionnelles en lien avec les pesticides avec une indemnisation forfaitaire.

Le FIVP a toutefois permis plusieurs avancées :

- ▶ Faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides
- ▶ Indemniser plus équitablement les non-salariés agricoles par un complément d'indemnisation
- ▶ Indemniser les enfants exposés aux pesticides pendant la période prénatale du fait de l'activité professionnelle de leurs parents

Phyto-Victimes porte la voix des victimes au sein du conseil de gestion du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides et participe à ce titre à diverses réunions.

Depuis 2020, le nombre de demandes d'assurés exposés aux pesticides ne cesse de progresser, tout comme le nombre de reconnaissances en maladie professionnelle.

2020 : 226 demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

2021 : 333 demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

2022 : 650 demandes de reconnaissance en maladie professionnelle





LA COMMUNICATION

LE WEB

WWW.PHYTO-VICTIMES.FR



1 SITE WEB :

114 731 visiteurs

232 213 pages vues

Les 3 pages les plus consultées :
page d'accueil
symptômes et maladies
les actualités de l'association

1 SITE DÉDIÉ À NOTRE WEBSÉRIE :

3 471 visionnages cumulés

6 667 visiteurs

15 853 pages vues



FACEBOOK :

4 397 abonnés
(+2.75% par rapport à 2022)

TWITTER :

2 174 abonnés
(+2% par rapport à 2022)

LINKEDIN :

776 abonnés
(+69% par rapport à 2022)

LA PRESSE

Tous les ans, Phyto-Victimes est sollicitée par les médias afin de présenter ses missions d'accompagnement et recueillir des témoignages de victimes...

En 2023, notre équipe a répondu à de nombreuses demandes de journalistes et ce sont une cinquantaine d'interviews qui sont parues dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision.

Quelques partenaires :



MEDIAPART



RADIO-CANADA





LA SENSIBILISATION

LA SENSIBILISATION : en bref

Phyto-Victimes sensibilise le grand public et intervient auprès des jeunes scolaires ou en apprentissage pour éveiller les consciences sur la question des phytosanitaires et de la place du monde agricole dans la société.

Que ce soit en milieu scolaire, dans des lieux institutionnels professionnels ou culturels, l'association Phyto-Victimes ouvre le dialogue, informe et rend compte des témoignages des professionnels malades des pesticides. Ainsi en quelques années, l'association est devenue un médiateur et un acteur de terrain incontournable pour sensibiliser aux risques réels des produits phytosanitaires.



Nos actions de prévention et d'information sont réalisées dans l'objectif de permettre à chacun d'avoir des connaissances nécessaires et de se poser les bonnes questions quant à l'impact des pesticides sur sa santé. La mise en place d'une telle prise de conscience permet la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, et par conséquent la diminution de leurs impacts sur la santé et l'environnement.



LA SENSIBILISATION : les interventions scolaires

L'impact sanitaire des pesticides n'est plus à prouver et les premiers impactés sont les professionnels.

La santé des professionnels de demain se dessine aujourd'hui ! Aussi, à Phyto-Victimes nous sommes convaincus que la sensibilisation des jeunes permettra de protéger leur santé et à terme de réduire le nombre de victimes des pesticides.

Depuis plusieurs années, les membres de Phyto-Victimes, eux-mêmes victimes de pesticides, se déplacent dans les lycées agricoles, maisons familiales et rurales pour sensibiliser les élèves.



Depuis une dizaine d'années, nous avons rencontré pas loin de 4 000 élèves.

Au cours de nos interventions, les bénévoles de Phyto-Victimes témoignent de leurs parcours professionnels, de leur utilisation des pesticides et des conséquences sur leur santé. Ce témoignage d'une victime permet d'ouvrir le dialogue et d'aborder la question essentielle de la prévention !

En 2019, une exposition itinérante "Pesticides et Agricultures , sortons de la dépendance à cette relation toxique" a été créée pour compléter nos interventions. Elle permet de répondre à trois questions essentielles :

Demain, serons-nous tous victimes des pesticides ?

Pourquoi continue-t-on à utiliser les pesticides en agriculture ?

Qui est responsable ?

En 2022, c'est une clé USB contenant notamment notre websérie qui a été créée et remise aux élèves sensibilisés.

ANNÉE SCOLAIRE 2023 : 6 INTERVENTIONS SCOLAIRES = 350 élèves sensibilisés

LA SENSIBILISATION : le kit pédagogique

En 2023, Phyto-Victimes a souhaité aller plus loin et sensibiliser encore plus d'élèves ! Pour cela, nous avons créé un kit pédagogique à destination des enseignants, documentalistes et élèves. Le réseau éducatif agricole étant un réseau d'importance, le meilleur moyen pour fournir le même niveau d'information à l'ensemble des établissements est l'envoi postal de notre kit aux établissements scolaires agricoles en France.

1 CLÉ USB

avec notre websérie
et notre exposition



1 JEU TYPE "LES INCOLLABLES"

pour apprendre de façon ludique sur
les pesticides



2 AFFICHES D'INFORMATION

à disposer à l'infirmerie et au centre
d'information et de documentation



1 LIVRET PÉDAGOGIQUE

au sommaire :

- L'association Phyto-Victimes
- Petite histoire des pesticides
- Pesticides et santé au travail
- Les EPI
- La maladie professionnelle
- Témoignages de victimes
- Mémo, lexique et supports



1 LIVRE

sur l'histoire de l'association



LA SENSIBILISATION : du grand public et des professionnels

Au-delà du public scolaire, Phyto-Victimes intervient également auprès des professionnels exposés aux pesticides et auprès du grand public. Les objectifs restent identiques : sensibiliser aux risques sanitaires des pesticides dans un cadre professionnel et sortir les victimes de l'ombre.

➤ AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS EXPOSÉS AUX PESTICIDES

- Soirée de sensibilisation organisée à JALLAIS (49) par 3 comités MSA
60 PARTICIPANTS | 3 prises de contact pour des accompagnements

➤ AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

- Forum du syndicat national italien FLAI GIL à ROME (ITALIE) | 200 participants
- Colloque "Pesticides & Amiante" à l'AG de La Mutuelle Familiale à PARIS | 80 participants
- Ciné-débat à SAINT-FLORENT-SUR-CHER (18) | 80 participants
- Table-ronde à la Fête de l'Humanité à BRETIGNY-SUR-ORGE (91) | 70 participants
- Colloque "Pesticides & Santé au travail" au MANS (72) | 70 participants
- Conférence "Pesticides & santé" à LA POUEZE (49) | 60 participants
- Ciné-débat à LIFFRÉ (35) | 50 participants
- Conférence Secrets Toxiques à OLORON-SAINTE-MARIE (64) | 50 participants
- Ciné-débat à PAULX (44) | 40 participants

700 PARTICIPANTS



LA SENSIBILISATION : des médecins généralistes et de leurs patients

Initiée en 2022, cette campagne prend la forme d'une **affiche expédiée aux cabinets médicaux pour informer la patientèle** des risques liés à l'utilisation des pesticides **via un affichage en salle d'attente**.

Un **document explicatif destiné au médecin** accompagne l'envoi pour le sensibiliser au lien entre pathologies et pesticides et l'informer de l'importance de la reconnaissance en maladie professionnelle.

2022 :

1 600 CABINETS MÉDICAUX EN NOUVELLE-AQUITAINE

6 départements ciblés : Charente • Charente-Maritime
Vienne • Deux-Sèvres • Haute-Vienne • Gironde

1 000 CABINETS MÉDICAUX EN NORMANDIE

2 départements ciblés : Eure et Calvados

2023 :

1 000 CABINETS MÉDICAUX EN NOUVELLE-AQUITAINE

6 départements ciblés : Creuse • Corrèze • Dordogne • Lot-et-Garonne • Landes • Pyrénées-Atlantiques

7 500 PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LE GRAND-EST

AGIR ENSEMBLE : 2 exemples de partenariats



- Newsletter « Et si c'était une maladie professionnelle » envoyée à 7243 mails
- Un guide pratique « L'Ecoresponsabilité en cabinet médical » pour les étudiants
- Relais de l'information et de l'affiche par mail et sur leur site web



- Envoi de l'affiche par courrier à 200 professionnels
- Diffusion d'une vidéo en salle d'attente etc.



**8 contacts et 5 dossiers éligibles au FIVP
en 3 mois**

LA SENSIBILISATION : des médecins spécialistes et de leurs patients



ENFANTS EXPOSÉS IN UTERO

Pédiatres
Sages-femmes
Gynécologues

CANCER DE LA PROSTATE

Urologues
Cancérologues

MALADIE DE PARKINSON

Kinés | Ergothérapeutes
Orthophonistes
Neurologues

HÉMOPATHIES MALIGNES

Infirmiers
Hématologues

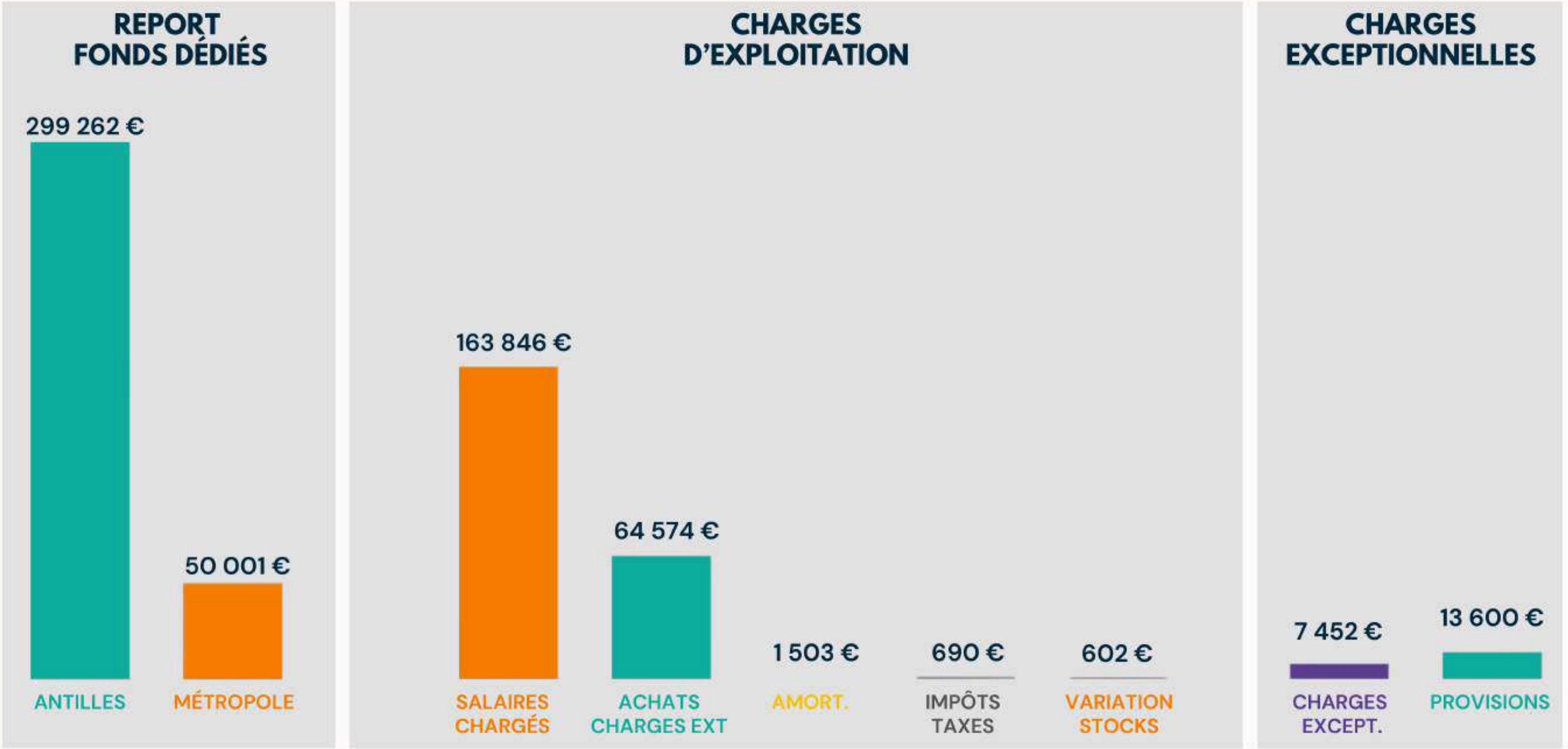
820 spécialistes NOUVELLE AQUITAINE en 2023



BILAN FINANCIER 2023



CHARGES 2023 : 601 530 €



CHARGES 2023 : 601 530 €



REPORT FONDS DÉDIÉS :

Les fonds dédiés des associations sont des **ressources non utilisées, perçues par l'association et affectées, par le tiers financeur, à un projet précis**. Leur comptabilisation est obligatoire à la clôture de l'exercice, lorsque le projet n'est pas terminé et que tous les fonds (ou l'argent affecté au projet) n'ont pas été utilisés. Elles se retrouvent donc en charges de report de fonds dans le compte de résultat.

Subvention Martinique 2024 : 100 000 €
Subvention Guadeloupe 2024-2025 : 199 263 €

Subvention Léa Nature 2023 : 10 000 €
Subvention Ministère Agriculture 2023 : 12 000 €
Subvention Ministère Écologie 2023 : 8 000 €
Subvention Région Nouvelle-Aquitaine 2023 : 20 000 €

➡ **349 263 €**

CHARGES D'EXPLOITATION :

Les charges indispensables au bon fonctionnement de l'association. Par conséquent, ce sont les charges fixes ou variables qui permettent de générer de l'activité. Les charges d'exploitation sont à distinguer des charges financières et des charges exceptionnelles.

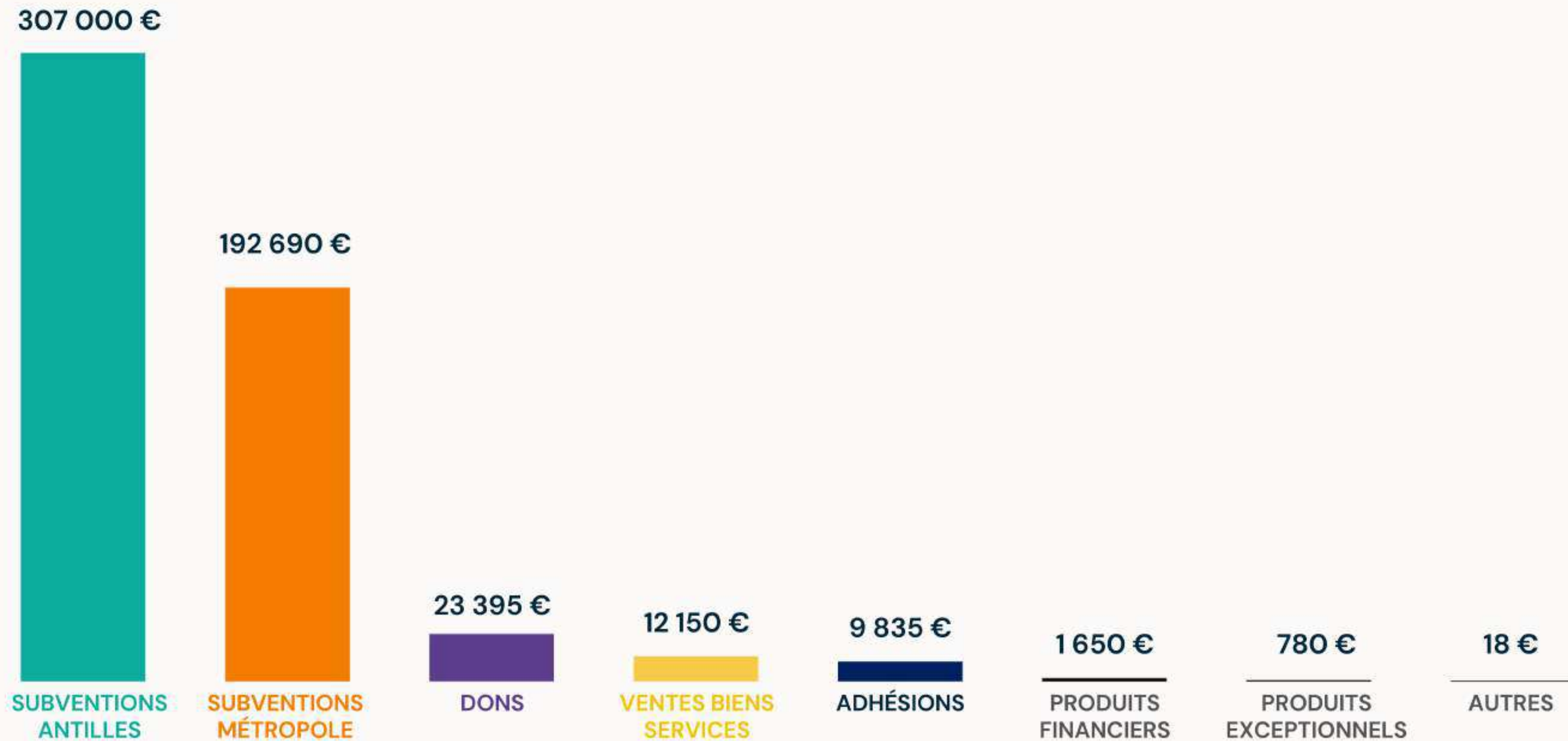
➡ **580 478 €**

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

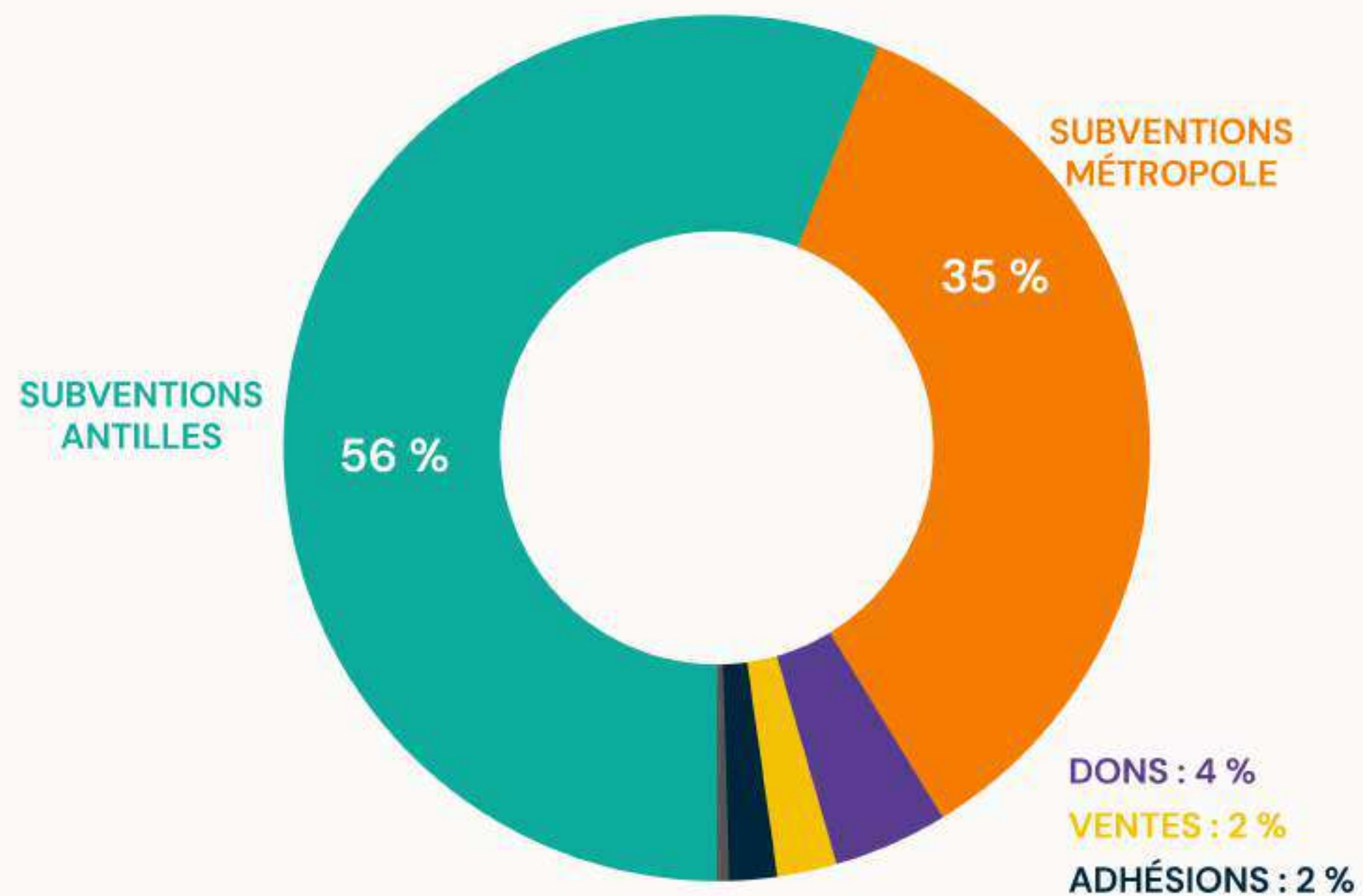
Les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante de l'entreprise et **n'entrent pas dans l'activité normale de l'entité.**

➡ **21 052 €**

PRODUITS 2023 : 547 518 €



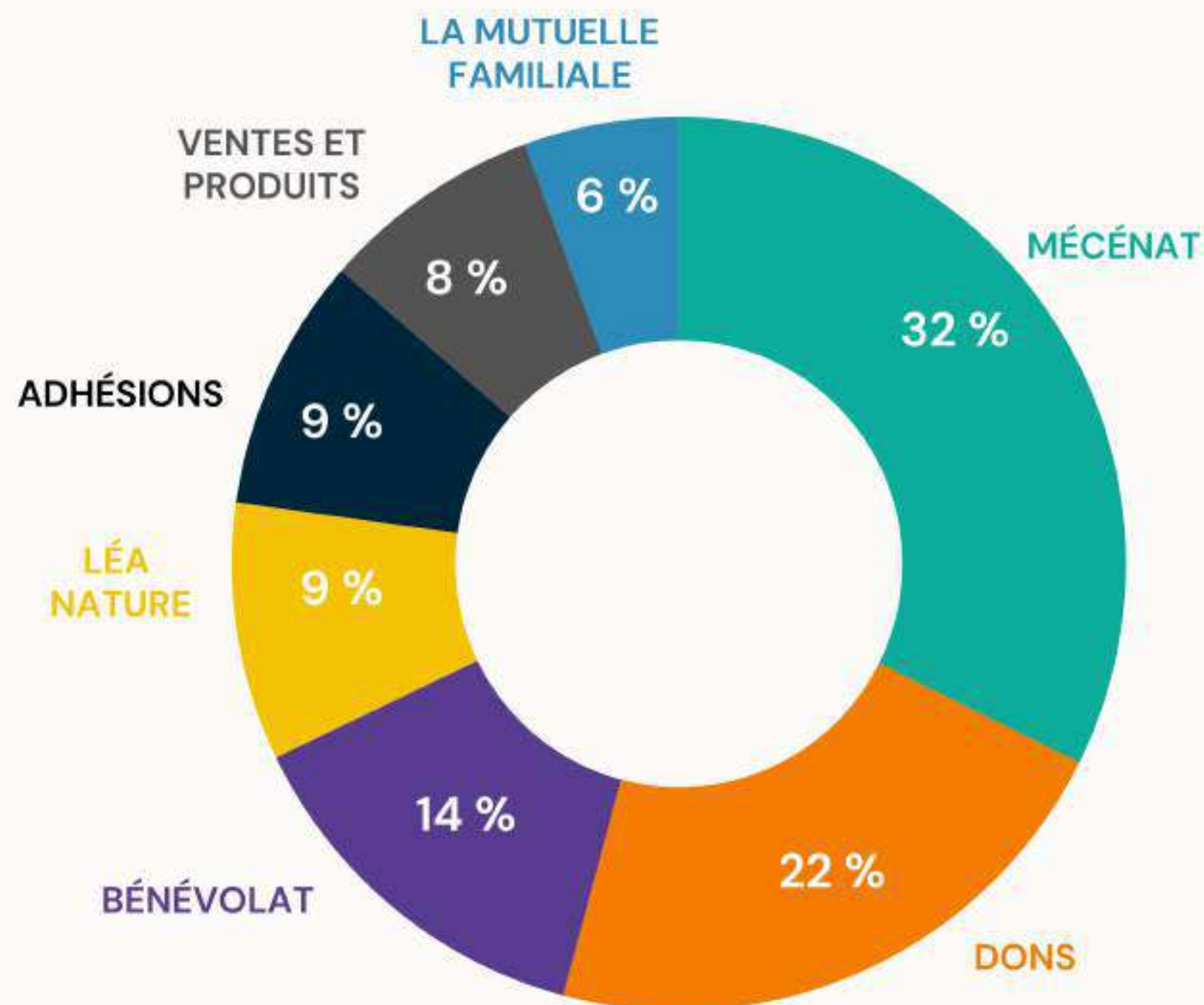
BILAN 2023 : la répartition des produits



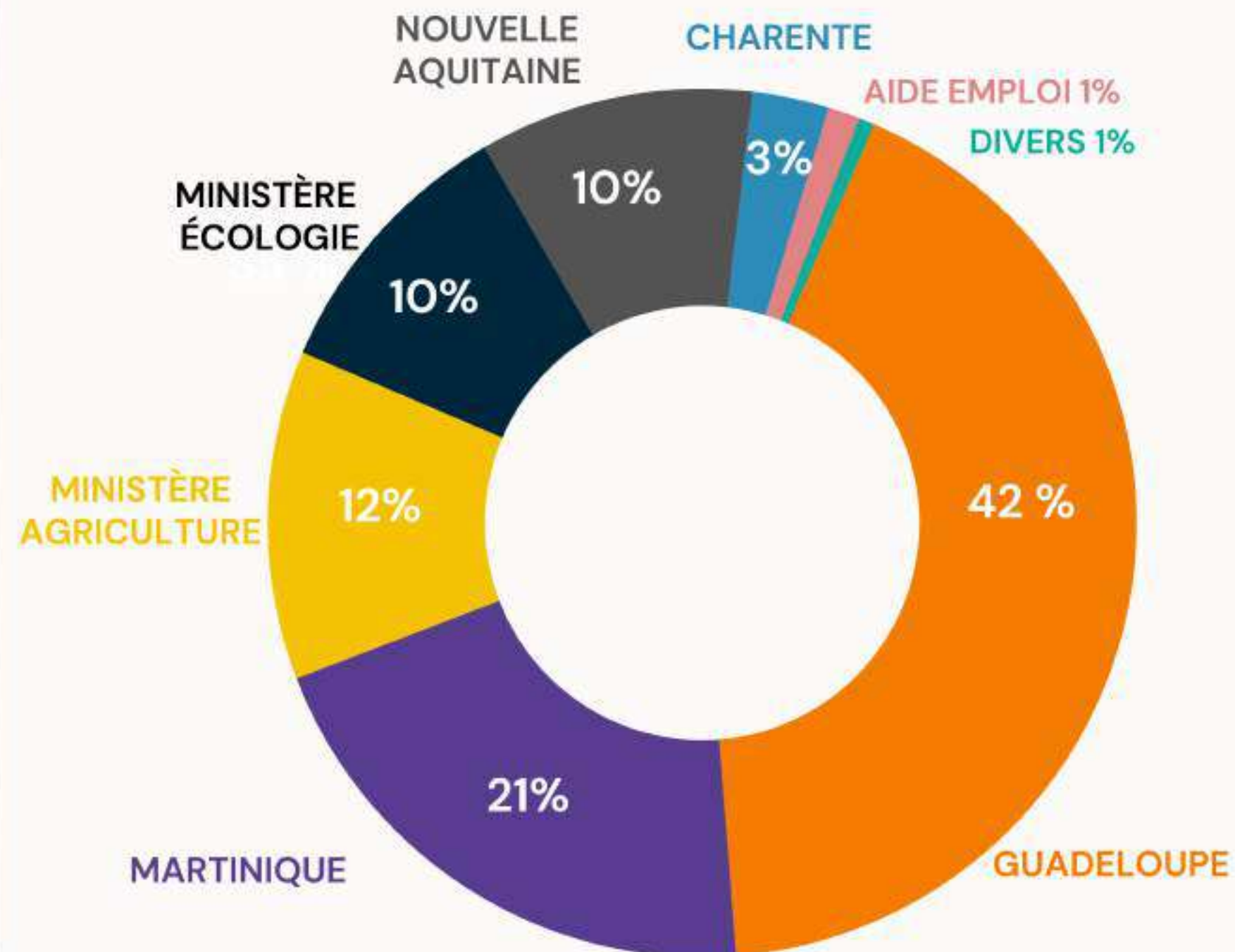
BILAN 2023 :

la répartition des produits et contributions volontaires en nature

RÉPARTITION DES FONDS PRIVÉS (18%)



RÉPARTITION DES FONDS PUBLICS (82%)



COMPTE DE RÉSULTAT 2023

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS

-33 740 €

Produits
d'exploitation

TOTAL
546 738 €

Report
fonds dédiés
349 263 €

Charges
d'exploitation
231 215 €

TOTAL
580 478 €

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

-54 012 €

Produits
exceptionnels
780 €
+
Produits
d'exploitation
546 738 €

TOTAL
547 518 €

Charges excep.
21 052 €

Report
fonds dédiés
349 263 €

Charges
d'exploitation
231 215 €

TOTAL
601 530 €

BILAN 2023 : le bénévolat et le mécénat de compétence

980 heures

de bénévolat
effectuées

8 bénévoles

actifs

14 669 €

montant financier
équivalent

34 641 €

montant du mécénat
de compétence



BILAN 2023 : le financement participatif



LE FONDS PARTICIPATIF

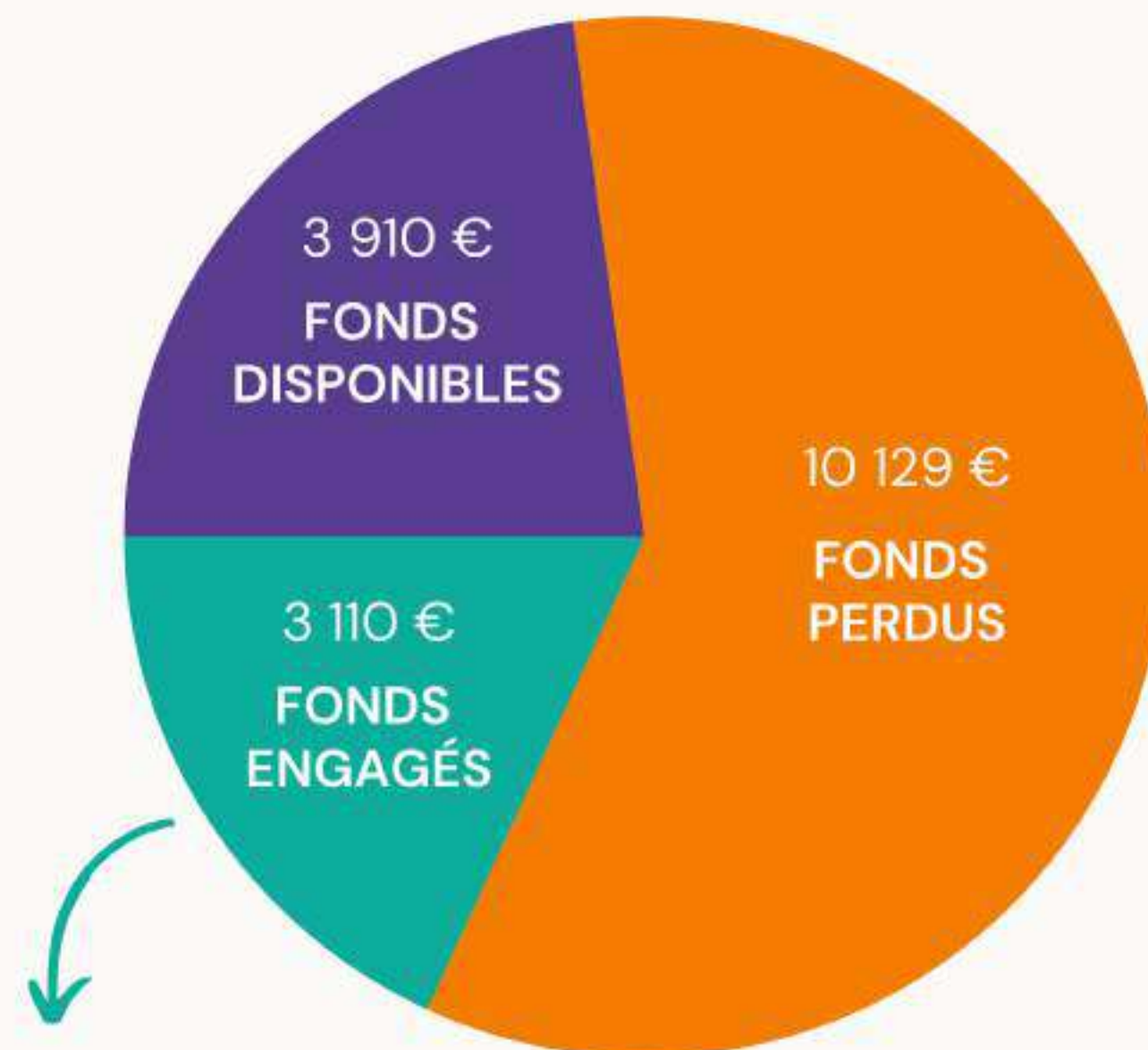
Un fonds constitué à partir d'un financement participatif pour aider les victimes en grande difficulté financière ou sur des pistes juridiques à faire évoluer dans l'intérêt collectif.

MONTANT TOTAL DU FONDS PARTICIPATIF
17 149 €

2 PRÊTS CONSENTIS EN 2023 : 1 750 €

1 REMBOURSEMENT PERÇU EN 2023 : 1 000 €

TOTAL INVESTI AU 31/12/2023
13 239 €



**4 victimes bénéficient
actuellement d'un prêt**



PRÉVISIONNEL 2024



PROJETS 2024 : l'aide aux victimes

AU NATIONAL

Assoir la légitimité de Phyto-Victimes en obtenant l'agrément "association d'usagers du système de santé"

Tisser des partenariats avec les associations de patients...

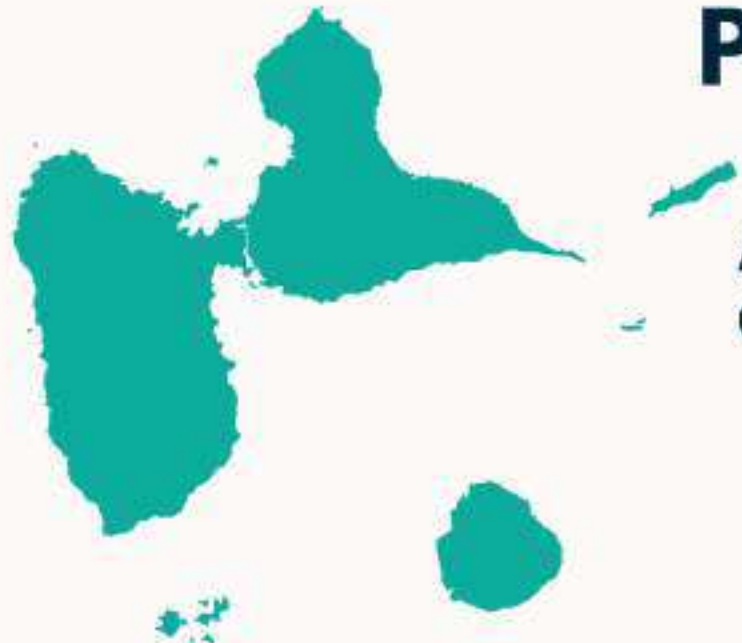
Améliorer la prise en charge des professionnels malades : complément d'indemnisation, fiscalité...

EN MARTINIQUE

Améliorer la visibilité du dispositif auprès des victimes

Augmenter le nombre de victimes accompagnées

Sensibiliser les professionnels de santé aux démarches de reconnaissance et à la notion de maladies professionnelles



PROJETS 2024 : implantation en Guadeloupe

À l'été 2023, après des mois d'attente, notre implantation en Guadeloupe dans le cadre du Plan Chlordécone, se concrétise enfin avec :

- des réunions internes
- la recherche d'un partenaire sur place
- des réunions avec les partenaires
- la présentation du projet
- la mise en place logistique et financière du projet
- le recrutement en Guadeloupe

Le projet est actif depuis fin janvier 2024 suite au déplacement d'une délégation de Phyto-Victimes en Guadeloupe et au lancement officiel de l'antenne avec le recrutement de notre chargée de mission.



Anne-Laure EUGENIE : Chargée de mission Guadeloupe

Antenne de Baie Mahault dans les bureaux de notre partenaire : CIST
ZAC Moudong Sud -97122 Baie Mahault



- ▶ **Soutenir** les victimes des pesticides et leurs familles
- ▶ **Aider et accompagner la victime** à constituer sa demande de reconnaissance
- ▶ Présenter des **dossiers solides et complets** à la CGSS et au FIVP
- ▶ **Inform**er sur le **Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides** (FIVP)
- ▶ **Promouvoir le dispositif** auprès des victimes et des professionnels de santé

PROJETS 2024 : la sensibilisation



AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DE SANTÉ

Intensifier les actions vers les professionnels de santé

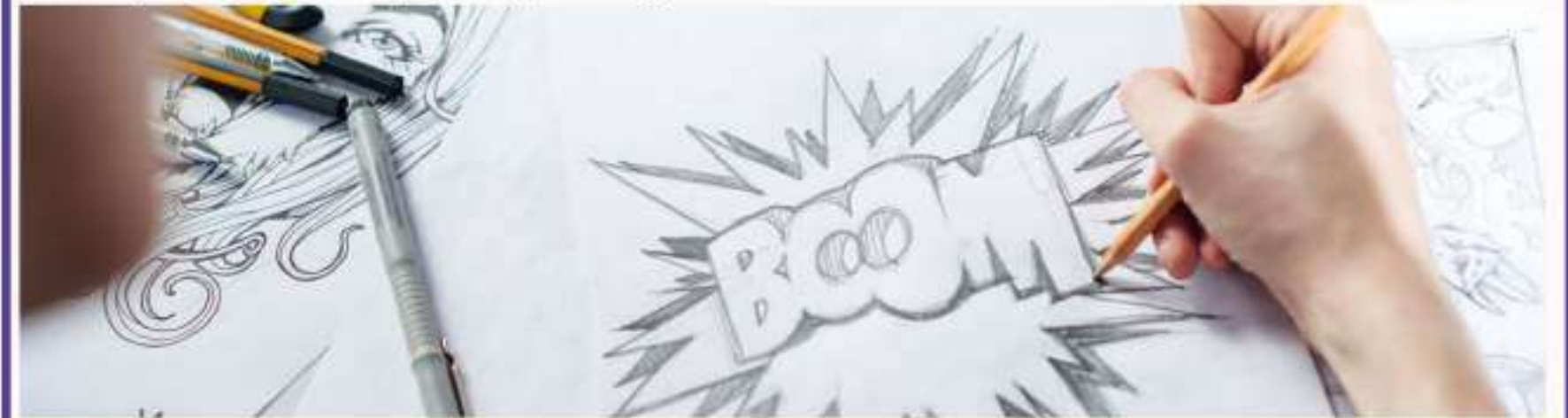
- Campagne d'affichage en salle d'attente
- Information et sensibilisation en faculté de médecine, école d'infirmiers, école de sage-femmes, école de kinésithérapeutes...
- Information didactique pour expliquer le process de reconnaissance en maladie professionnelle
- Partenariats avec les unions et communautés de médecins et professionnels de santé
- Partenariats avec les centres de consultation de pathologies professionnelles et environnementales
- Participation en tant que formateur au Diplôme Universitaire « Cancer Travail et Environnement » mis en place par le GISCOPE 84



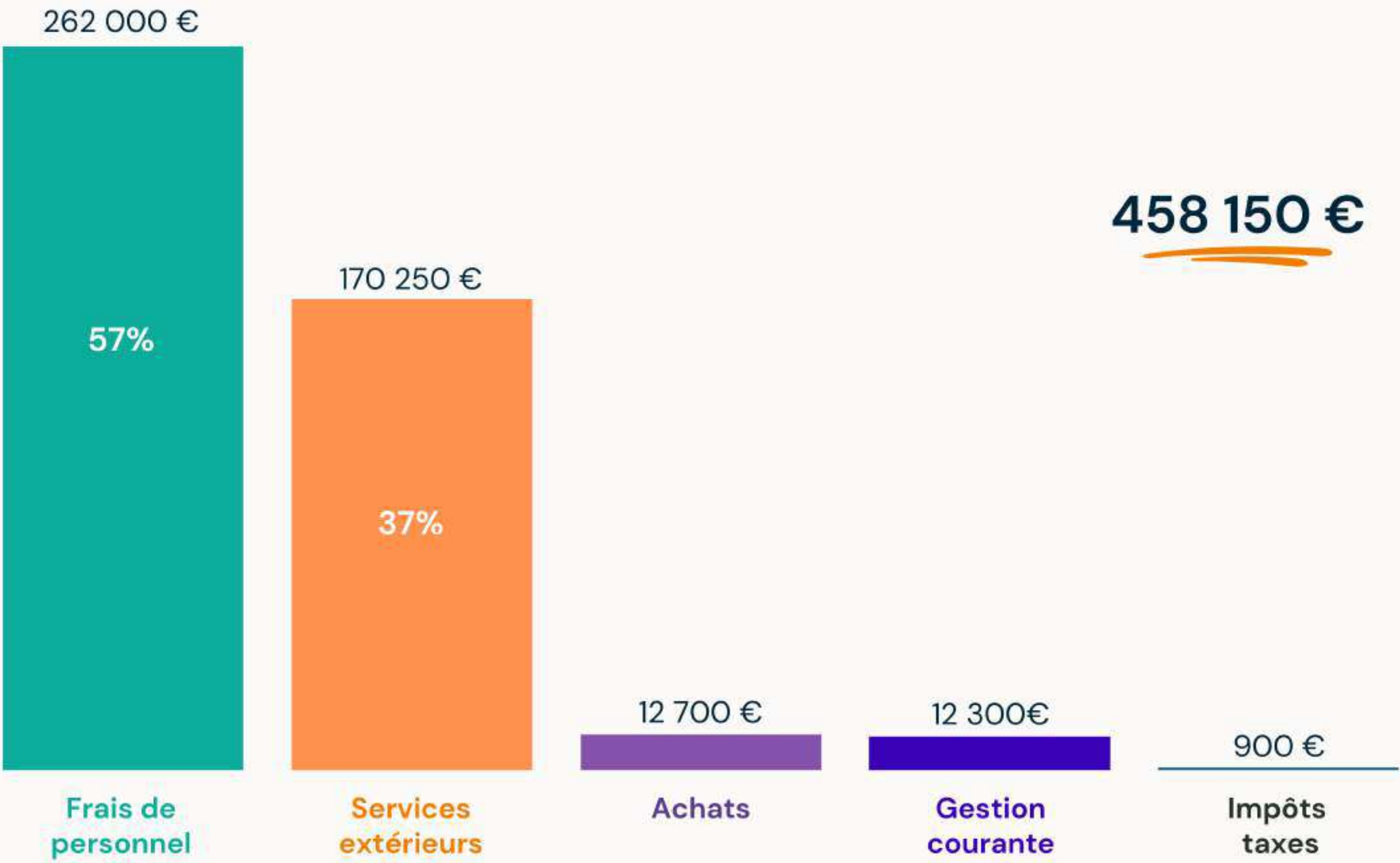
AUPRÈS DES SCOLAIRES

Rendre ludique la sensibilisation des jeunes

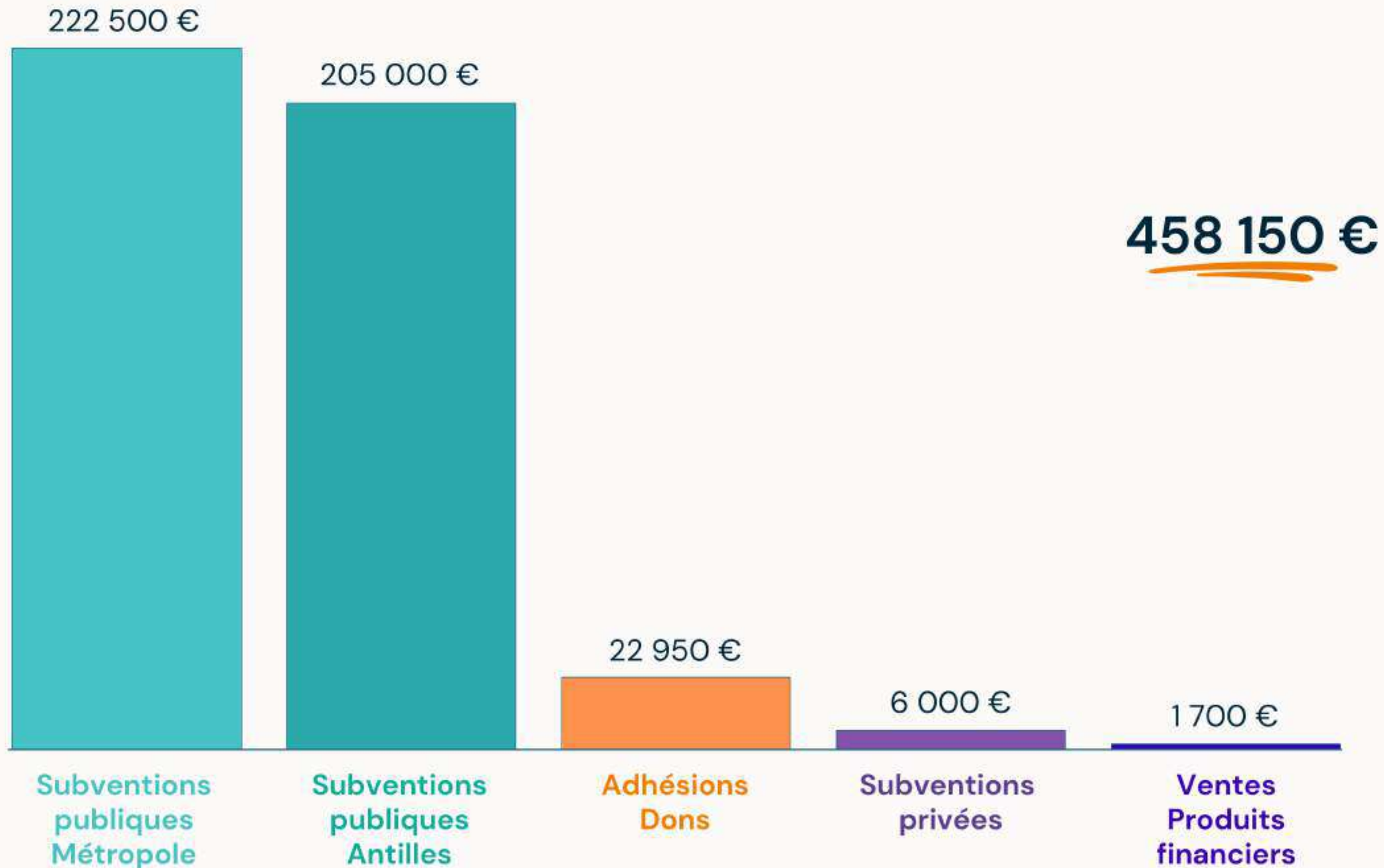
- Poursuite des interventions scolaires
- Réalisation d'une BD destinée aux jeunes et consultable en CDI (Centre de Documentation et d'Information) présentant des témoignages de victimes, les impacts sanitaires réels des pesticides, l'importance des équipements de protection individuelle et les comportements pour protéger au mieux sa santé.



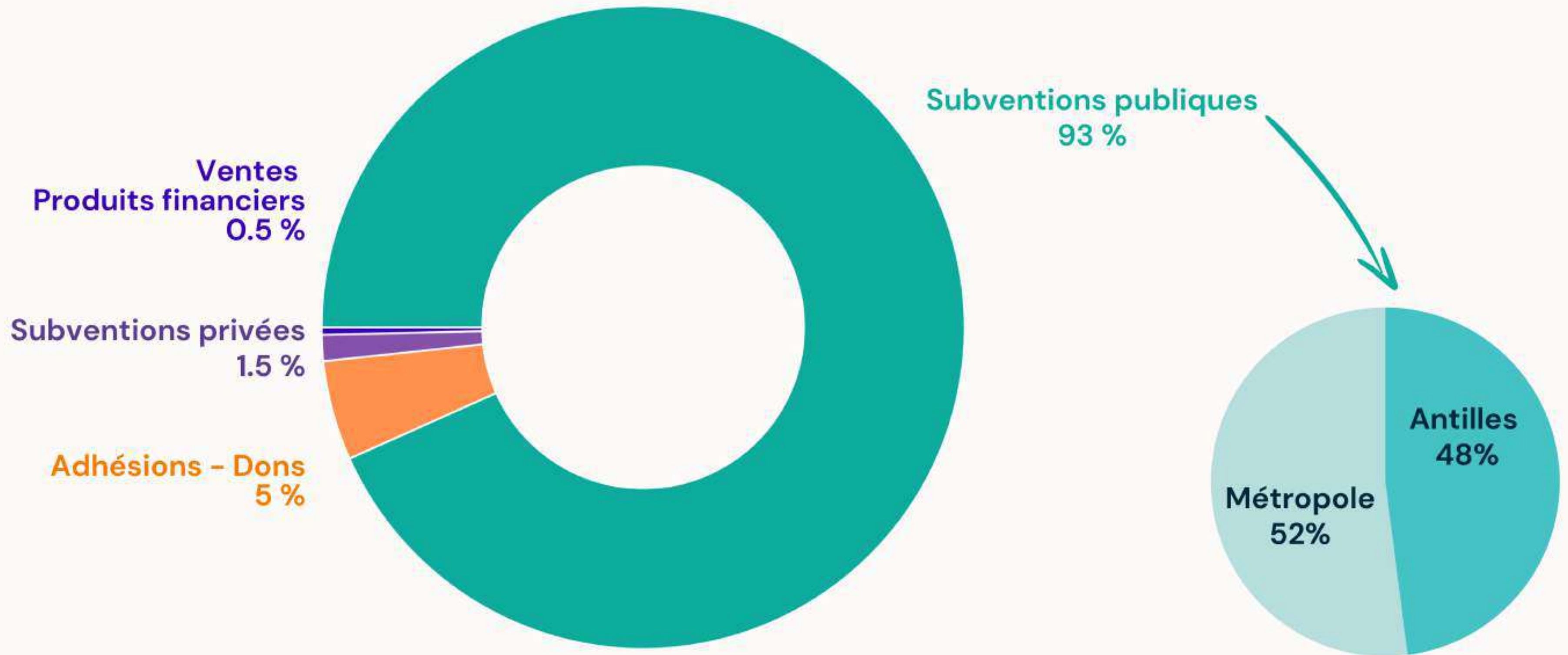
PRÉVISIONNEL 2024 : les charges

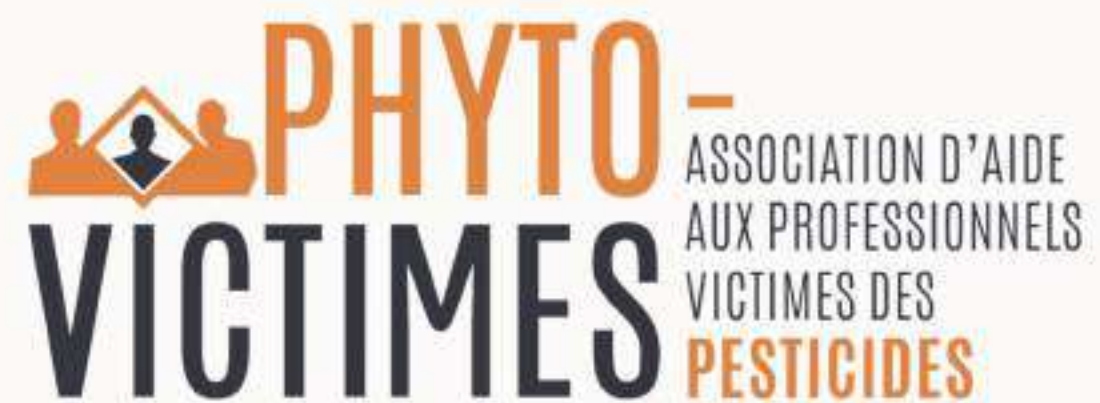


PRÉVISIONNEL 2024 : les produits



PRÉVISIONNEL 2024 : les produits





MERCI !

Retrouvez toutes les actions de l'association sur :
WWW.PHYTO-VICTIMES.FR

06 74 78 88 27
contact@phyto-victimes.fr